



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Tél. 05 58 73 04 83

E-mail : [mairie@sordelabbaye.fr](mailto:mairie@sordelabbaye.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers  
présents : 10**

**Nombre de conseillers  
votants : 10**

**Date de la convocation :  
22/11/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le vingt-cinq du mois de novembre à vingt heures quinze,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. LABEYRIE Jean-Paul, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques.

Absents excusés : Mme DA ROCHA Céline, Mme MAGENDIE Sylvie, M. BAREIT Sébastien, M. DEYRES Bruno et M. LAPEYRE Thibault.

Mme BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Révision des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des logements communaux
- Passation d'un contrat d'assurances statutaires – année 2022
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial dans le cadre d'avancement de grade
- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise dans le cadre d'avancement de grade
  
- Questions diverses :  
SOLIHA : informations sur l'avenir de la maison Lombarde.  
Taxe de séjour  
Fiches actions CRTE  
Point projet ESS  
Travaux : école, église, abbaye  
Bilan camping  
Aménagements des parkings en lien avec la CCPOA  
Calendrier évènements décembre 2021.

### **2021-029 - LOGEMENTS MAIRIE ET ECOLE – LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

La Loi n°2010-1657 du 29/12/2010 a modifié les modalités de révision des loyers pratiqués des logements ayant fait l'objet d'une convention avec l'Etat. Ainsi l'article L 351-2 du code de la construction dispose que les loyers pratiqués sont révisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

L'article 112 de la loi ALUR/CCH : L.353-9-3 stipule désormais, que l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente doit être retenu pour la révision des loyers et redevances pratiqués des logements conventionnés.

**CONSIDERANT** que la variation de l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE, pour cette année, est de + 0.42 %, calculée comme ci-dessous :

Loyer précédent x Indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 = 131.12  
Indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 = 130.57

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des présents,

➤ **FIXE**, à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2022, les montants des loyers, comme suit :

○ **MAIRIE :**

APPART N°1 : de 260,11 € à 261,20 €

APPART N°2 : de 286,35 € à 287,56 €

APPART N°3 : de 300,77 € à 302,04 €

○ **ECOLE :** de 364.00 € à 365,53€

GARAGE (Appart 1 et 2) : de 31,45 à 31.58 €

APPART N°1 : 365,53 € + 31,58 € = 397.11 €

APPART N°2 : 365,53€ + 31,58 € = 397,11€

APPART N°3 : 365,53€

### 2021-030 - PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES – ANNEE 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir le renouvellement du nouveau contrat.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années précédentes à moins de 6 000 € par an pour les agents affiliés à la CNRACL et 1 500 € pour les agents affiliés à l'IRCANTEC,

Considérant la proposition reçue de la CNP ASSURANCES,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de la retenir et de l'autoriser à conclure avec cette société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**DECIDE :**

- de retenir la proposition de la CNP ASSURANCES pour la couverture des risques statutaires du personnel.
- de conclure avec cette société pour une durée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 un contrat au taux de :
- 7,28 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- 1,65% pour les agents affiliés à l'I.R.C.AN.T.E.C.
- d'autoriser Mme le Maire à signer ce contrat.

### 2021-031 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (23 h) **d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe** pour assurer les missions de cantonnier en 2<sup>nd</sup>.

Après en avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique rendu le 30 septembre 2021, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents,

➤ **DECIDE :**

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, d'un emploi permanent à temps non complet d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 23 heures hebdomadaire.

## 2021-032 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante la suppression d'un emploi permanent à temps complet **d'Agent de Maîtrise** pour assurer les missions de cantonnier.

Après en avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique rendu 30 septembre 2021 et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents,

➤ **DECIDE :**

- **La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'AGENT DE MAITRISE.**

## QUESTIONS DIVERSES

- **SOLIHA, réhabilitation de la maison Lombarde afin de réaliser un habitat inclusif pour personnes âgées autonomes :** une étude préalable de faisabilité d'un montant de 12 000 € est à effectuer, elle peut être subventionnée par la MSA à 80%. Une réflexion sur le type de bail ou une vente reste à mener par les élus.
- **Animations de décembre : (selon l'évolution de la situation sanitaire)**  
7/12 : goûter et chants des enfants de l'école lors de l'après-midi « jeux » du club de 3<sup>ème</sup> âge, Lous Bécards.  
11/12 : à 18h vin chaud et chocolat chaud avec le groupe de chanteurs les Gaouyous autour du sapin, sur la place.  
18/12 : à 17h, à la salle des fêtes, conférence d'Alexis ICHAS, auteur du livre Dictionnaire historique du Gave d'Oloron.
- **Travaux :**  
Ecole : les sanitaires, côté cantine, seront changés afin qu'ils soient plus adaptés à la taille des enfants de maternelle. Un robinet d'eau chaude va être également installé.  
Eglise : afin d'éviter les gouttières, suite à la visite de l'Architecte des bâtiments de France, il est proposé l'installation d'une bâche pour protéger la toiture de l'église. Une demande de devis a été faite.  
Abbaye : les travaux de restauration du cryptoportique sont en cours, en particulier sur la terrasse.
- **Bilan camping :** état des dépenses et des recettes, le bilan est très positif en particulier grâce à l'installation des bulles avec la location de deux emplacements.
- **Taxe de séjour :** la taxe de séjour est mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le territoire du pays d'Orthe et Arrigans. Elle est payée par le touriste, collectée par l'hébergeur et reversée à la Communauté des Communes. Une permanence d'informations est prévue le 16 décembre 2021 de 10h à 10h45 à la mairie.
- **SCoT :** le questionnaire envoyé par la Communauté de Communes sera complété par un petit groupe d'élus dans la semaine.
- **CRTE :** suite à la rencontre entre le Conseil Départemental, la sous-préfecture et les élus de la CCPOA, les fiches-actions du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ont été élaborées par les élus et envoyées à la Communauté de Communes qui transmettra à la préfecture.
- **Parkings :** afin de mieux répartir les véhicules des visiteurs de Sorde, un fléchage, un marquage des différents parkings du village ainsi que des panneaux piétons ont été installés en collaboration avec les services de la CCPOA.

La séance est levée à 22 h 30

Suivent les signatures.

CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 2021

NOM PRENOM	SIGNATURES
LABORDE Marie-Françoise	
THUILLIER Fabienne	
CASSIO Michel	
SAPHORE Didier	
POUY Gilbert	
LAPEYRE Thibault	Absent excusé
DEYRES Bruno	Absent excusé
BROUSTICK Marie-Laure	
MAGENDIE Sylvie (née NAZAIRE)	Absente excusée
BAREIT Sébastien	Absent excusé
DAVID Daniel	
SAPHORE Isabelle	
TRESSE Jacques	
LABEYRIE Jean-Paul	
DA ROCHA Céline	Absente excusée